

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MINGAN  
VILLE DE PORT-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 30 août 2021, à 19 h, au 38, avenue Parent, Port-Cartier.

**SONT PRÉSENTS**

M. le maire	Alain THIBAULT
M <sup>mes</sup> les conseillères	Cécile CAMIRÉ Patricia COUETTE
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ Mario GAUMONT

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAULT.

**SONT ABSENTES**

M <sup>mes</sup> les conseillères	Carole CHEVARIE Marie CORBEY
-----------------------------------	---------------------------------

**EST AUSSI PRÉSENTE**

M <sup>me</sup> l'assistante-greffière	M <sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ
--	------------------------------

**CITOYENS: 12**

**JOURNALISTE: 0**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Alain THIBAULT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**2021-08-238**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,  
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 30 août 2021, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2021-08-239**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2021, ainsi que le procès-verbal de correction numéro PC-2021-04 / 2021-07-229 de ce procès-verbal, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, l'assistante-greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Cécile CAMIRÉ,  
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

D'approuver le procès-verbal de correction n° PC-2021-04 / 2021-07-229 établi par l'assistante-greffière et d'en accepter le dépôt;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2021 tel que modifié par ledit procès-verbal de correction n° PC-2021-04 / 2021-07-229, établi par l'assistante-greffière de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-verbal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2021-08-240**

**RATIFICATION – DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT , appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Patricia COUETTE pour la commission permanente du 12 août 2021, par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ pour la commission permanente du 23 août 2021, et résolu :

**DE** ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion des séances suivantes de la commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent aux procès-verbaux de ces séances, à savoir :

- 12 août 2021 : décisions CP-0821-293 à CP-0821-296 inclusivement;
- 23 août 2021 : décisions CP-0821-297 à CP-0821-323 inclusivement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2021-08-241**

**ADOPTION - RÈGLEMENT N° 2021-332, INTITULÉ : « RÈGLEMENT SUR L'ADOPTION D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES ET DE CULOTTES D'ENTRAÎNEMENT À LA PROPRIÉTÉ LAVABLES »**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Mario GAUMONT et qu'il en a fait le dépôt et la présentation lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 juillet 2021;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** que l'assistante-greffière mentionne l'objet du règlement, sa portée et son coût, le cas échéant;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

**QUE** le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

**D'adopter**, le règlement n° 2021-332 intitulé : « Règlement sur l'adoption d'un programme d'aide financière pour l'achat de couches et de culottes d'entraînement à la propriété lavables ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE *RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-151* QUANT À LA ZONE 8C**

M. le conseiller Daniel CAMIRÉ donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le *Règlement de zonage numéro 2009-151*.

Ce règlement vise notamment à modifier la grille des spécifications de la zone 8C insérée à l'Annexe 2 du *Règlement de zonage numéro 2009-151* afin d'ajouter de nouveaux usages quant à la miellerie (sans agriculture) et d'hydromellerie (vente et consommation sans nourriture) selon les normes prescrites pour la classe débit de boisson (C-7).

2021-08-242

**ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PR-21-02 (1), INTITULÉ: « RÈGLEMENT MODIFIANT LE *RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-151* QUANT À LA ZONE 8C »**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ lors de la séance ordinaire du 30 août 2021;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du présent projet de règlement PR-21-02 (1) a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** l'état d'urgence sanitaire décrété le 13 mars 2020 sur l'ensemble du territoire québécois;

**CONSIDÉRANT** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui prévoit la tenue d'une assemblée publique de consultation pour certains règlements modifiant la réglementation de zonage;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Cécile CAMIRÉ, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**D'adopter**, tel que soumis, le premier projet de règlement PR-21-02 (1), intitulé: « Règlement modifiant le *Règlement de zonage numéro 2009-151* quant à la zone 8C »;

**QUE** l'assemblée publique de consultation requise en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* soit remplacée par une consultation écrite qui sera annoncée par avis public;

**DE** transmettre une copie du premier projet de règlement PR-21-02 (1), intitulé: « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-151 quant à la zone 8C » et une copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution  
ou annotation

**2021-08-243**

**AUTORISATION – DEMANDE SPÉCIALE DE COLPORTAGE – TELUS**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,  
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'accorder une autorisation spéciale à TELUS afin de permettre le colportage. Les dates des visites sont fixées du 1er au 30 septembre 2021, étant précisé que les heures permises sont de 11 h à 19 h. Ladite autorisation est conditionnelle à la cessation de toute sollicitation porte-à-porte dès réception à la Ville d'une plainte en ce sens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2021-08-244**

**AUTORISATION – TENUE D'UNE VENTE DE GARAGE COMMUNAUTAIRE, VENTE DE NOURRITURE ET LAVE-AUTO – CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC. – 28 AOÛT 2021**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Patricia COUETTE,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

D'entériner l'autorisation donnée au CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC. afin de tenir, sous réserve des mesures sanitaires en vigueur, une vente de garage communautaire, vente de nourriture et un lave-auto, au 10, rue Boisvert, à Port-Cartier, le 28 août 2021, sujet aux procédures habituelles applicables à ce type d'activité, afin de recueillir des fonds pour son projet de relocalisation, sous réserve des conditions préalablement établies par le Service de l'urbanisme, le tout, conformément à sa recommandation du 18 août 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2021-08-245**

**MOUVEMENT DU PERSONNEL POUR LE MOIS DE JUILLET 2021**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ ,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

D'approuver le mouvement du personnel en juillet 2021, tel que présenté au conseil municipal, à savoir :

**EMBAUCHE**

PROULX, Yves	Planificateur-coordonnateur	2021-07-05
BEZEAU-HÉROUX, Tomy	Pompier à temps partiel	2021-07-06

**TERMINAISON**

DIGNARD, Thomas	Moniteur-surveillant à la piscine	2019-12-14
CHAMBERS, Marianne	Monitrice-surveillante à la piscine	2020-03-13
SERVANT, Élodie	Monitrice-surveillante à la piscine	2020-08-14
GIRARD, Mégane	Monitrice-surveillante à la piscine	2020-09-04
MORIN, Valérie	Monitrice-surveillante à la piscine	2021-05-15
LAPIERRE, Vicky	Monitrice-surveillante à la piscine	2021-07-13

**EMBAUCHE – ÉTUDIANTS**

JACQUES, Marie-Soleil	Préposée à la tonte aux pelouses	2021-06-28
GAGNON, Marc-Antoine	Préposé à la tonte aux pelouses	2021-06-28
FOURNIER, Samuel	Préposé à la tonte aux pelouses	2021-07-04

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

*Telle que corrigée par  
PC-2021-05.*

*Voir le procès-verbal de  
correction ci-joint.*

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

2021-08-246

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE, OCTOBRE ET UNE PARTIE DE NOVEMBRE 2021**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRO, c. C-19), le conseil municipal doit, pour une période qu'il détermine, nommer un maire suppléant ;

**CONSIDÉRANT** qu'une élection doit par ailleurs être tenue le 7 novembre prochain, conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRO, c C-19) ;

**CONSIDÉRANT** la teneur et l'effet des articles 313 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRO, c C-19) ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Cécile CAMIRÉ,  
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de cette résolution ;

**DE** nommer M. le conseiller Daniel CAMIRÉ pour agir à titre de maire suppléant de la VILLE DE PORT-CARTIER pour les mois de septembre, octobre et la partie du mois de novembre 2021 se terminant à la première des éventualités suivantes à survenir :

Au moment où son mandat de conseiller prendra fin le cas échéant;

Au moment où la majorité des candidats élus à la prochaine élection auront prêté serment conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRO, c C-19) et désigné un nouveau maire suppléant;

**D'**autoriser le maire suppléant à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tous les documents, chèques et autres effets en l'absence de M. le maire Alain THIBAULT.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2021-08-247

**ÉTABLISSEMENT – RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

**CONSIDÉRANT** le budget adopté pour l'année en cours et l'élection devant être tenue cette année;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

**QUE** le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

**D'**établir le tarif de la rémunération du personnel électoral de la VILLE DE PORT-CARTIER comme suit :

**Président d'élection :**

Un montant forfaitaire de **3 708 \$** pour l'ensemble des services requis, notamment la préparation et la révision de la liste électorale, le vote par

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

anticipation, le vote régulier et, s'il y a lieu, tout recomptage ou procédure judiciaire :

**Total : 3 708 \$**

**Secrétaire d'élection :**

Un montant forfaitaire de **2 940 \$** pour l'ensemble des services requis, notamment la préparation et la révision de la liste électorale, le vote par anticipation, le vote régulier et, s'il y a lieu, tout recomptage ou procédure judiciaire :

**Total : 2 940 \$**

**Adjoint général au président d'élection :**

Un montant forfaitaire de **2 673 \$** pour l'ensemble des services requis, notamment la préparation et la révision de la liste électorale, le vote par anticipation, le vote régulier et, s'il y a lieu, tout recomptage ou procédure judiciaire :

**Total : 2 673 \$**

**Adjoint au président d'élection pour un secteur :**

Un montant forfaitaire de **927 \$** pour l'ensemble des services requis, notamment la préparation et la révision de la liste électorale, le vote par anticipation, le vote régulier et, s'il y a lieu, tout recomptage ou procédure judiciaire pour ce secteur :

**Total : 927 \$**

**Aide permanente ou occasionnelle au bureau du président d'élection :**

Une rémunération horaire de **13,50 \$** pour les services requis de ce poste, plus **0,47 \$** du kilomètre pour la livraison de la liste électorale ou tout autre déplacement requis ou autorisé par le président d'élection

**Total : 13,50 \$ l'heure**

**Membre d'une commission de révision / Agent réviseur :**

Une rémunération horaire de **18,90 \$** pour les services requis de ce poste, incluant la formation.

**Total : 18,90 \$ l'heure**

**Secrétaire d'une commission de révision :**

Une rémunération horaire de **18,90 \$** pour les services requis de ce poste, incluant la formation.

**Total : 18,90 \$ l'heure**

**Préposé à l'information et au maintien de l'ordre :**

Une rémunération horaire de **16,88 \$** pour les services requis de ce poste, incluant la formation.

**Total : 16,88 \$ l'heure**

**Responsable de salle (adjoint au primo) :**

Une rémunération horaire de **16,20 \$** pour les services requis de ce poste, incluant la formation.

**Total : 16,20 \$ l'heure**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

**Président et membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs :**

Une rémunération horaire de **13,50 \$** pour les services requis de ce poste, incluant la formation.

**Total : 13,50 \$ l'heure**

**Scrutateur :**

Une rémunération horaire de **18,90 \$** pour les services requis de ce poste, incluant la formation.

**Total : 18,90 \$ l'heure**

**Secrétaire d'un bureau de vote :**

Une rémunération horaire de **18,30 \$** pour les services requis de ce poste, incluant la formation.

**Total : 18,30 \$ l'heure**

**Trésorier :**

- Pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé : **76 \$ plus 1 % des dépenses électorales déclarées au rapport**;
- Pour le rapport de dépenses électorales d'un parti autorisé : **29 \$ par candidat du parti lors de l'élection plus 1 % des dépenses électorales déclarées au rapport**;
- Pour chaque rapport financier d'un candidat indépendant autorisé : **36 \$**;
- Pour chaque rapport financier d'un parti autorisé : **148 \$**;
- Pour chaque candidat indépendant autorisé : **26 \$**;
- Pour chaque candidat d'un parti autorisé : **12 \$**; étant précisé que la rémunération globale du trésorier doit être inférieure à 10 546 \$.

**DE** préciser qu'il y a cumul de rémunération advenant l'occupation de plus d'une fonction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2021-08-248**

**AUTORISATION – DESTRUCTION DE BOÎTES D'ARCHIVES**

**CONSIDÉRANT** que l'échantillonnage et l'épuration des documents d'archives de la Ville de Port-Cartier ont été effectués, conformément au calendrier de conservation en vigueur à la Ville de Port-Cartier;

**CONSIDÉRANT** que l'approbation du conseil municipal est requise en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), avant la destruction des documents;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

**D'**autoriser le Service du greffe à procéder ou à faire procéder à la destruction d'environ cent dix-huit (118) boîtes dont le contenu est arrivé à échéance de

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

conservation selon le calendrier en vigueur de la Ville de Port-Cartier, le tout conformément aux autorisations de traitement n° D-2018-1, D-2018-2, D-2018-3, D-2018-4, D-2018-5, D-2018-6, D-2018-7, D-2018-8, D-2019-1, D-2019-2, D-2019-3, D-2019-4, D-2019-5, D-2019-6, D-2019-7, D-2019-8, D-2019-9 et à la recommandation du Service du greffe en date du 17 août 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2021-08-249

**AUTORISATION DE SIGNATURE – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ – DOSSIER DE CANDIDATURE VILLAGE-RELAIS PORT-CARTIER**

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports a mis en place le Programme de reconnaissance des villages-relais pour reconnaître les municipalités qui se conforment aux critères d'une charte de qualité;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Port-Cartier est officiellement candidate à l'accréditation « Village-relais »;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,  
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de cette résolution ;

**D'**autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente avec le ministère des Transports pour adhérer au programme Village-Relais ainsi que tous les documents y afférents.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2021-08-250

**RÉSULTATS ET DÉCISION – APPEL D'OFFRES – REMPLACEMENT DU BARDEAU DES TOITURES DE L'HÔTEL DE VILLE – PROJET N° VPC-STP-TC-20210608-01**

**CONSIDÉRANT** que la VILLE DE PORT-CARTIER a demandé des soumissions par voie d'appel d'offres public, pour le remplacement du bardeau des toitures de l'hôtel de Ville, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-TC-20210608-01;

**CONSIDÉRANT** que lors de l'ouverture des soumissions, le 6 juillet 2021, une (1) soumission a été reçue pour ce projet, soit celle de SERVICE GROUPTech INC., tel qu'il appert du procès-verbal de l'ouverture des soumissions;

**CONSIDÉRANT** que le montant soumissionné dépasse largement le seuil budgété;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Cécile CAMIRÉ,  
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**DE** rejeter la soumission reçue pour le remplacement du bardeau des toitures de l'hôtel de Ville, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-TC-20210608-01,



PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 13 juillet 2021.

D'autoriser le retour en appel d'offres pour la réalisation de ce projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2021-08-251

**ACCEPTATION – MODIFICATION AU BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS – SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT LA MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20140725-01 – TÉTRA TECH QI INC.**

**CONSIDÉRANT** l'adjudication du contrat de services professionnels pour la mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées de la Ville de Port-Cartier faisant l'objet du projet n° VPC-STP-SPI-20140725-01, en faveur de TÉTRA TECH QI INC.;

**CONSIDÉRANT** les implications particulières pour TÉTRA TECH QI INC. causées par l'imprévu que constitue la présence importante de sable dans les étangs aérés;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation de la durée des travaux réalisés par l'entrepreneur pour le projet « Mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées – lot 2 »;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**D'accepter** les demandes d'honoraires supplémentaires contenues dans une correspondance datée du 9 juillet 2021 par la firme TÉTRA TECH QI INC. et suivant la recommandation du Service des travaux publics datée du 3 août 2021, savoir :

- un montant forfaitaire de 15 570 \$, taxes en sus, pour la conception d'un tablier ainsi que pour les négociations et les échanges avec l'entrepreneur pour l'établissement d'un juste prix;

- une augmentation budgétaire d'un montant de 88 700 \$, taxes en sus, pour les semaines de surveillance réellement effectuées, le tout, conformément à l'offre de cette entreprise, et suivant la recommandation du Service des travaux publics datée du 3 août 2021;

**D'autoriser** le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

2021-08-252

**AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60715153**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 2 919,10 \$, moins la retenue contractuelle de 10 %, soit 291,91 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet n° VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture n° 60715153, datée du 21 juillet 2021 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 3 août 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2021-08-253

**AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20140725-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60713685**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 48 043,15 \$, moins la retenue contractuelle de 10 %, soit 4 804,32 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution des eaux usées de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet n° VPC-STP-SPI-20140725-01, le tout conformément à la facture n° 60713685, datée du 14 juillet 2021 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 3 août 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2021-08-254

**AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 13 – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (LOT 2) – PROJET N° VPC-STP-TC-20200320-01 – DEXTER QUÉBEC INC.**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Cécile CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 572 505,39 \$, moins la retenue contractuelle de 10 %, soit 57 250,54 \$, taxes en sus, à l'entreprise DEXTER QUÉBEC INC., en paiement du décompte numéro 13 pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées (Lot 2), faisant l'objet du projet n° VPC-STP-TC-20200320-01, le tout conformément au décompte numéro 13 daté du 30 juillet 2021 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 3 août 2021, **conditionnellement à la réception des quittances applicables.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

2021-08-255

**AUTORISATION DE PAIEMENT – ACQUISITION DE DONNÉES PAR  
PLONGÉE SOUS-MARINE POUR L'INSPECTION DU QUAI DE RIVIÈRE-  
PENTECÔTE – BOUCHARD & BLANCHETTE MARINE LTÉE – FACTURE  
N° 010775**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

**D'**autoriser la trésorière à verser la somme de 15 333,00 \$, taxes en sus, à l'entreprise BOUCHARD & BLANCHETTE MARINE LTÉE, en paiement pour le contrat visant l'acquisition de données par plongée sous-marine pour l'inspection du quai de Rivière-Pentecôte, faisant l'objet de la résolution numéro 2021-06-176, le tout conformément à la facture n° 010775 du 30 juin 2021 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 3 août 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2021-08-256

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À LA  
STRATÉGIE POUR LUTTER CONTRE LA BAISSÉ DÉMOGRAPHIQUE –  
MRC DE SEPT-RIVIÈRES**

**CONSIDÉRANT** que les villes de Sept-Îles et Port-Cartier souhaitent confier à la MRC de Sept-Rivières le mandat de la mise en œuvre d'un plan d'action et l'élaboration de stratégies pour contrer la baisse démographique des dernières années constatée sur leurs territoires, notamment par des mesures favorisant l'attraction et la rétention de main-d'œuvre;

**CONSIDÉRANT** qu'à cette fin, l'octroi par les municipalités locales de contributions financières à la MRC est nécessaire, notamment pour l'embauche d'une ressource dédiée à la réalisation dudit mandat et la création d'un fonds de soutien des initiatives du milieu;

**CONSIDÉRANT** le descriptif des tâches du poste de **coordonnateur/coordonnatrice – mobilisation et rétention de la main-d'œuvre** soumis par la direction générale de la MRC;

**CONSIDÉRANT** le projet d'**Entente relative à la stratégie pour lutter contre la baisse démographique**, tel que soumis par la direction générale de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Patricia COUETTE,  
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**D'**accepter le projet d'**Entente relative à la stratégie pour lutter contre la baisse démographique**, lequel valant comme si ici au long reproduit, soumis par la MRC de Sept-Rivières à la ville de Sept-Îles et à la ville de Port-Cartier pour approbation et signature;

**D'**autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer pour et nom de la Ville de Port-Cartier, toute entente ou toute confirmation d'entente mentionnée ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

2021-08-257

**APPUI – DÉSIGNATION DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES COMME RESPONSABLE DU PROJET DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 : SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT** le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**CONSIDÉRANT** que, par le biais de la MRC DE SEPT-RIVIÈRES, les municipalités de Port-Cartier, de Sept-Îles et du TNO Lac-Walker désirent présenter un projet afin de lutter contre la baisse démographique des territoires de Sept-Rivières;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

**QUE** la Ville de Port-Cartier appuie la MRC DE SEPT-RIVIÈRES à participer au projet « Mise en place d'une stratégie pour lutter contre la baisse démographique dans Sept-Rivières », dans le cadre du volet 4 – Soutien la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralités;

**QUE** la présente résolution et une lettre d'appui soient acheminées à la MRC DE SEPT-RIVIÈRES.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2021-08-258

**APPUI – PROJET DE CONSTRUCTION DE TRENTE (30) UNITÉS DE LOGEMENT POUR UNE CLIENTÈLE AINÉE AUTONOME – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE PORT-CARTIER (OMHPC)**

**CONSIDÉRANT** que l'Office Municipal d'Habitation de Port-Cartier (OMHPC) est à développer un projet pour une clientèle aînée autonome qui consiste en la construction de trente (30) unités de logement;

**CONSIDÉRANT** que l'OMHPC compte déposer son projet à la Société d'Habitation du Québec dans le cadre du programme d'AccèsLogis Québec;

**CONSIDÉRANT** que la réalisation d'un tel projet constitue une réponse adéquate à la pénurie locale de logements communautaires;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Port-Cartier dispose d'un terrain connu et désigné comme étant le lot QUATRE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE CENT CINQUANTE-CINQ (4 693 155) du CADASTRE DU QUÉBEC en la circonscription foncière de Saguenay dont la superficie totale est de huit mille neuf cent quinze mètres carrés (8 915 m<sup>2</sup>);

**CONSIDÉRANT** que la cession d'une partie du terrain susmentionné soit monnayable en regard des paramètres du programme AccèsLogis, correspond à l'apport du milieu;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Cécile CAMIRÉ,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier appuie le projet de construction du nouvel édifice à logements de l'OMHPC;

**QUE** dans l'éventualité où le projet de construction obtienne le financement requis, la Ville cède, à titre gratuit, jusqu'à cinquante pour cent (50 %) de la superficie totale du lot QUATRE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE CENT CINQUANTE-CINQ (4 693 155) du CADASTRE DU QUÉBEC en la circonscription foncière de Saguenay en tant que contribution financière du projet ainsi qu'un congé de taxe pour la période de trente-cinq (35) ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2021-08-259

**AUTORISATION – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) – PROJET PROTECTION DU SECTEUR DE LA PLAGE ROCHELOIS : TRAVAUX D'URGENCE ET DE PROTECTION**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Port-Cartier doit procéder à des travaux d'urgence pour protéger une zone à risque d'érosion du secteur de la plage Rochelois;

**CONSIDÉRANT** que les travaux dans des milieux humides et hydrique sont assujettis à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement* (LOE);

**CONSIDÉRANT** qu'en regard de cet assujettissement une demande d'autorisation doit être déposée au MELCC;

**CONSIDÉRANT** que le mandat a été confié à la Fédération québécoise des municipalités de préparer les plans et devis pour ce projet, lesquels sont approuvés par la Ville de Port-Cartier;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**QUE** la Ville de Port-Cartier autorise la Fédération québécoise des municipalités à soumettre la demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (« MELCC ») en son nom, de même qu'à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

**QUE** la Ville de Port-Cartier autorise le paiement des frais exigibles de la part du MELCC pour l'obtention de l'autorisation environnementale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**AFFAIRES NOUVELLES**

2021-08-260

**OCTROI DE CONTRAT – LOGICIEL SYGEM ÉLECTIONS - INFOTECH (2547-0857 QUÉBEC INC.)**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

**D'**octroyer un contrat de services de soutien pour l'exploitation conforme, adéquate et continue des logiciels SYGEM – ÉLECTIONS à l'entreprise INFOTECH (2547-0857 QUÉBEC INC.) au montant de 6 635 \$, taxes en sus,

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

**N° de résolution  
ou annotation**

pour les Services d'implantation et 1 500 \$, taxes en sus, pour le Service annuel le tout conformément à l'offre de services de cette entreprise reçue en date du 24 août 2021 et à la recommandation du Service du greffe en date du 26 août 2021;

**D'**autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2021-08-261**

**OCTROI DE CONTRAT – SERVICE DE DESTRUCTION - NUMÉRIK SOLUTIONS D'AFFAIRES (9183-2725 QUÉBEC INC.)**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,  
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

**D'**octroyer un contrat de services de destruction de documents à l'entreprise NUMÉRIK SOLUTIONS D'AFFAIRES (9183-2725 QUÉBEC INC.) au montant de 1 260 \$, taxes en sus, le tout conformément à l'offre de services de cette entreprise datée du 25 août 2021 et à la recommandation du Service du greffe en date du 26 août 2021;

**D'**autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2021-08-262**

**ADJUDICATION DE CONTRAT – LOCATION DE HUIT (8) PHOTOCOPIEURS AVEC SERVICE D'ENTRETIEN – PROJET N° VPC-TR-LE-20210713-01**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Cécile CAMIRÉ,  
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**D'**adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit XÉROX CANADA LTÉE, le contrat de location de huit (8) photocopieurs avec service d'entretien, faisant l'objet du projet n° VPC-TR-LE-20210713-01, pour une durée de cinq (5) ans, pour un montant total de 83 943, 40 \$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission de cette entreprise en date du 12 août 2021, aux devis et autres documents d'appel d'offres qui s'y rapportent, ainsi qu'à la recommandation du Service de la trésorerie datée du 30 août 2021;

**D'**autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

## **INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC**

### **M. LE MAIRE ALAIN THIBAUT**

Il désire faire un suivi concernant le dossier de protection de la plage Rochelois. La Ville a demandé l'étude de trois scénarios à la firme LASALLE NHC, soit recharge de sable, recharge de sable et palplanches et recharge à granulométrie variable. Les analyses ont démontré que la recharge de sable nécessiterait le double de matériaux, donc le double du prix. La recharge à granulométrie variable (recharge de gravier aux extrémités Est et Ouest et recharge de sable au centre) n'est pas recommandée, car détruira la plage à long terme en raison du mélange des matériaux. La volonté est de protéger les infrastructures, de demeurer admissible à la subvention et de protéger la plage. Concernant le scénario de recharge de sable et palplanches, de nouveaux scénarios seront demandés en fonction de quantités variables, une estimation des travaux et des entretiens ont également été demandés. La demande d'autorisation de ce soir au MELCC concerne des travaux d'urgence, et permettrait de faire une intervention en prévention pour la protection des infrastructures.

Il présente le projet de ZIP CÔTE-NORD DU GOLFE pour la protection de la route 138, entre Rivière-Pentecôte et Pointe-aux-Anglais débutera sous peu. Les travaux devraient se faire de septembre à novembre et reprendre en avril 2022.

Il désire mentionner que nous sommes en attente du rapport de la firme NORDA STELO concernant le quai à Rivière-Pentecôte et une décision sera prise par la suite.

Il explique les différents critères pour le programme de reconnaissance des villages-relais. La nomination est pour une durée de cinq ans.

Il mentionne que la Ville se conformera aux directives ministérielles concernant le passeport vaccinal. Il encourage les citoyens à se faire vacciner.

Il mentionne qu'une rencontre aura lieu prochainement à Québec, avec le ministre délégué à la Côte-Nord, M. JULIEN, concernant les problèmes d'employés dans les centres de santé de la région.

### **M. LE CONSEILLER DANIEL CAMIRÉ**

Il précise que la résolution d'appui à l'OMHPC pour le projet de construction d'unités de logements pour personnes âgées autonomes ne compromet pas le projet de RPA privé. Des discussions sont toujours en cours avec un promoteur privé. Ce sont des dossiers travaillés en parallèle, le projet appuyé ce soir vise la construction de loyers pour personnes âgées à revenus modestes. Il y a également le projet d'agrandissement de VILLA PORT-CARTIER INC., ressource intermédiaire, qui prévoit l'ajout de chambres et l'agrandissement des aires communes.

Il désire inviter les citoyens aux sessions de consultation concernant le projet APUIAT qui se tiendront les mercredi 8 septembre à l'Agora du CREC et jeudi 9 septembre au Club de l'âge d'or Rivière-Pentecôte.

### **M<sup>ME</sup> LA CONSEILLÈRE CÉCILE CAMIRÉ**

Elle n'a rien de particulier à mentionner.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

**M. LE CONSEILLER MARIO GAUMONT**

Il n'a rien de particulier à mentionner.

**M<sup>ME</sup> LA CONSEILLÈRE PATRICIA COUETTE**

Elle mentionne que l'assemblée générale annuelle de LOISIRS RIVE-BAIE DE PENTECÔTE se tiendra le mercredi 1<sup>er</sup> septembre au Centre Daniel-Pagé à 19 h. Elle ajoute qu'il y a eu un appel de candidatures pour un employé à l'entretien de la patinoire et du centre Daniel-Pagé, le conseil d'administration se réunira prochainement afin de prendre connaissance des résultats.

**RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE**

Aucune question soulevée à l'occasion d'une séance antérieure n'est restée en attente d'une réponse.

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

M. le maire Alain THIBAUT et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

**2021-08-263**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

**QUE** la séance ordinaire du 30 août 2021 soit levée à 20 h 47.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

---

**Alain THIBAUT, maire**  
**Président d'assemblée**

---

**M<sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ**  
**Assistante-Greffière**

AC/bb/rlb

---

**Alain THIBAUT**  
**Maire**





**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION CONCERNANT LE PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PORT-CARTIER**

**N° PC-2021-05/2021-08-245**

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la soussignée, assistante-greffière de la Ville, apporte une correction à la résolution numéro 2021-08-245 adoptée lors de la séance du conseil municipal de la Ville de Port-Cartier du 30 août 2021, suite à une erreur qui apparaît évidente à la simple lecture des documents concernés.

Avant la correction, la résolution n° 2021-08-245 se lisait ainsi :

**« MOUVEMENT DU PERSONNEL POUR LE MOIS DE JUILLET 2021**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

**D'**approuver le mouvement du personnel en juillet 2021, tel que présenté au conseil municipal, à savoir :

**EMBAUCHE**

PROULX, Yves	Planificateur-coordonnateur	2021-07-05
BEZEAU-HÉROUX, Tomy	Pompier à temps partiel	2021-07-06

**TERMINAISON**

DIGNARD, Thomas	Moniteur-surveillant à la piscine	2019-12-14
CHAMBERS, Marianne	Monitrice-surveillante à la piscine	2020-03-13
SERVANT, Élodie	Monitrice-surveillante à la piscine	2020-08-14
GIRARD, Mégane	Monitrice-surveillante à la piscine	2020-09-04
MORIN, Valérie	Monitrice-surveillante à la piscine	2021-05-15
LAPIERRE, Valérie	Monitrice-surveillante à la piscine	2021-07-13

**EMBAUCHE – ÉTUDIANTS**

JACQUES, Marie-Soleil	Préposée à la tonte aux pelouses	2021-06-28
GAGNON, Marc-Antoine	Préposé à la tonte aux pelouses	2021-06-28
FOURNIER, Samuel	Préposé à la tonte aux pelouses	2021-07-04

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. »**

Suite à la correction, la résolution n° 2021-08-245 se lit ainsi (j'ai ajouté le soulignement) :

**« MOUVEMENT DU PERSONNEL POUR LE MOIS DE JUILLET 2021**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

**D'**approuver le mouvement du personnel en juillet 2021, tel que présenté au conseil municipal, à savoir :

**EMBAUCHE**

PROULX, Yves	Planificateur-coordonnateur	2021-07-05
BEZEAU-HÉROUX, Tomy	Pompier à temps partiel	2021-07-06

**TERMINAISON**

DIGNARD, Thomas	Moniteur-surveillant à la piscine	2019-12-14
CHAMBERS, Marianne	Monitrice-surveillante à la piscine	2020-03-13
SERVANT, Élodie	Monitrice-surveillante à la piscine	2020-08-14

GIRARD, Mégane	Monitrice-surveillante à la piscine	2020-09-04
MORIN, Valérie	Monitrice-surveillante à la piscine	2021-05-15
LAPIERRE, <u>Vicky</u>	Monitrice-surveillante à la piscine	2021-07-13

#### **EMBAUCHE – ÉTUDIANTS**

JACQUES, Marie-Soleil	Préposée à la tonte aux pelouses	2021-06-28
GAGNON, Marc-Antoine	Préposé à la tonte aux pelouses	2021-06-28
FOURNIER, Samuel	Préposé à la tonte aux pelouses	2021-07-04

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. »**

J'ai dûment modifié la résolution numéro 2021-08-245 en conséquence et le présent procès-verbal de correction est joint à l'original du document modifié, étant le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 août 2021.

**EN FOI DE QUOI**, j'ai signé à Port-Cartier, le 29 septembre 2021.



**M<sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ**  
**Assistante-greffière**